



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

nuisances

Question écrite n° 75954

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le fait que l'Agence de prévention des risques miniers a été créée par un décret du 15 mars 2002. Elle souhaiterait savoir pour quelle raison le siège de cette agence est fixé à Paris alors que, sauf erreur, il n'y a aucune exploitation minière à proximité.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75954

Rubrique : Mines et carrières

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mai 2002, page 2455